Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260605-2026D53-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 05 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	27 mai 2026
Présents à la séance :	17	Date d'affichage :	29 mai 2026
Nombre de procurations :	02		
Nombre de votants :	19		

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, KERVARREC Isabelle, CADIOU Gaby, LE GALLOU Gwenola, LELONG Benjamin, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain, CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon, LE BRAS JACOB Laëtitia, PASQUIOU Mélanie (18h51)

Absents : LE GUERN Frédéric, LELIEU Florence

Procurations : LE GUERN Fréderic à LE CORRE Nathalie, LELIEU Florence à SALLOU-LE GUEN Nadine

Secrétaire de séance : PERRON Sandra

N° 2026-53

Dispositif Missions Argent de Poche

Madame le Maire informe l'assemblée de la possibilité de mettre de nouveau en place pour cette année le dispositif « Mission Argent de Poche ». Ce dispositif est à destination des jeunes de 14 à 17 ans (donc pas en âge de trouver un job d'été). Il s'agit de réaliser des chantiers d'intérêt public pour la commune contre indemnisation (15€ par jeune et par mission réalisée de 3h30 maximum, soit une demi-journée).

En 2025, 86 missions ont été réalisées et 1 290 € ont ainsi été distribués aux jeunes de Plouaret, par l'intermédiaire de l'association de la Ligue de l'enseignement et du service jeunesse du CIAS, avec une base de 100 missions pour 1 500 €.

Madame le Maire propose de repartir sur des bases équivalentes en réservant un budget 1 500 € soit 100 missions, bases qui pourront évoluer en fonction des candidatures reçues. L'association partenaire est de nouveau La Ligue de l'Enseignement, en accord avec le CIAS de LTC. Il y a lieu de souligner que la coordination est assurée par le secrétariat de mairie et que les inscriptions se font via une plateforme sur le site internet de LTC. Il est nécessaire d'avoir un encadrement soit par des salariés, des élus ou des associations, ce qui n'est pas si simple.

Compte tenu du bilan positif de cette expérimentation et de la volonté exprimée de nombreuses communes de faire perdurer le projet, le CIAS de Lannion Trégor Communauté reconduit le dispositif durant l'été 2026, en soutien des communes.

Pour ce faire, il est proposé de renouveler le partenariat, cadré par une convention tripartite entre le CIAS, La ligue de l'enseignement et la commune, annexée à la présente.

VU La loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La délibération du Conseil d'Administration du CIAS de LTC en date du 23 mars 2022, approuvant la mise en place du dispositif « Mission Argent de poche » ;

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260605-2026D53-DE

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place du dispositif « Missions Argent de Poche » sur la commune du 6 juillet au 21 août 2026,

APPROUVE l'adhésion à l'association Ligue de l'enseignement d'un montant de 198 € pour l'année 2026,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat « Mission Argent de poche » à intervenir entre le CIAS, l'association « Ligue de l'enseignement » et la commune,

ALLOUE un budget de 1 500 € correspondant à 100 missions avec une subvention qui peut être allouée par la CAF sur la base de 5 € par mission avec des critères d'âge,

AUTORISE le versement de cette somme à la Ligue de l'enseignement, conformément aux termes de la convention,

DIT que les crédits budgétaires sont ouverts au Budget Primitif 2026,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN

Le Secrétaire de séance,
Sandra PERRON